



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 50

Séance du 19 janvier 2026

Le dix-neuf janvier Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 janvier 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON
CUILLE
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
ROSSIGNOL Didier, suppléant
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
GUILLET Vincent, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
/
GUINEHEUX Dominique, titulaire
/

Étaient excusés : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), CHAZÉ Monique (Craon), RAGARU Edit (Craon), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), PENE Loïc (St-Aignan-Sur-Roë), BOURBON Aristide (St-Martin-du-Limet), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MADIOT Isabelle (Suppléante - St Saturnin du Limet), BEUCHER Clément (St-Poix), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GUIARD Philippe (Craon)

Étaient absents : HAMARD Benoit (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), BEDOUET Gérard (St-saturnin-du-Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET
Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Edit RAGARU a donné pouvoir à Aurélie MAHIER
Monique CHAZÉ a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Secrétaire de Séance : Élu M. Maxime CHAUVIN, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-01/06 : ENVIRONNEMENT

Séance du : 19 janvier 2026

OBJET 2026-01/06 : ENVIRONNEMENT

**VOIRIE – DEFINITION DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE 2026 – INVESTISSEMENT/
FONCTIONNEMENT – ENGAGEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX**

Commentaires : * sortie de *Philippe GUIARD*

Philippe GUIARD ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs

Ce qui porte le nombre de présents à : (45) et le nombre de votants à : (50) par le jeu des pouvoirs

M. Pierrick GILLES, Vice-Président en charge de la Voirie et des Déchets, rappelle au conseil communautaire que les commissions d'arbitrage « Voirie » des 3 lots géographiques se sont réunies les 1^{er} et 2 décembre 2025 pour arbitrer les travaux de voirie hors agglomération à proposer au programme de l'année 2026, fixé comme suit :

L'enveloppe budgétaire pour 2026 est de 1 910 455€ TTC ; elle est orientée comme suit pour la Communauté de Communes du Pays de Craon :

- 960 000€ TTC** pour les travaux de voirie (curage de fossés/renforcement de structures). Il est précisé que le marché de curage des fossés et le marché de renforcement de structures sont composés de plusieurs lots, chaque lot correspondant à un secteur géographique.
- 35 000€ TTC** pour les travaux d'urgence, les remplacements d'aqueducs sous chaussée et l'empierrement des chemins non revêtus
- 230 000€ TTC** concernant l'entretien des dépendances vertes (bermes, talus et fossés). Le marché de 8 lots géographiques court pour la période 2025-2028. Les conventions de prestations de services avec les communes réalisant le broyage des bermes en régie ont été signées pour la période 2025-2028
- 18 000€ TTC** pour l'entretien des Ouvrages d'Arts (convention d'entretien avec Études et pour la période 2025-2028).
- 200 000€ TTC** pour les travaux sur Ouvrages d'Arts, dans le cadre du programme de remplacement des busages métalliques. En 2026, les busages BA12 sur la Mée à Ballots et PO02 sur l'Hière à Pommerieux seront remplacés respectivement par un pont cadre l 3.50 m x h 2.30 m et un pont cadre l 5.50 m x h 2.50 m. 2 demandes de subventions vont être déposées dans le cadre du programme National Pont Travaux (subvention 60 %).
- 293 355€ TTC** pour les travaux de rénovation du pont de la Besneraie à Méral MER 06 et du pont du Bas Hay à Cossé CLV21 respectivement répartis comme suit :
 - MER06 : 194 653 € TTC** (subvention PNP études et travaux : 57 948 € + Part tiers indivis : 96 580€)
 - CLV21 : 98 702 € TTC** (Subvention PNP études et travaux : 33 735 € + Fond de concours Beaulieu sur Oudon (50% études et Travaux : 58 580 €)
- 32 000 € TTC** pour les travaux de rénovation d'ouvrages d'arts suite aux visites annuelles.
- 4 000 € TTC** pour la signalisation horizontale et verticale.
- 30 000 € TTC** pour les travaux éventuels liés aux intempéries
- 86 000 € TTC** pour les charges de personnel du service (3 agents ; 1.5 ETP)

- **22 100 € TTC** pour les charges de services (véhicules, enrobé à froid, frais de parution des marchés, petit équipement, travaux d'hydrocurages...)
- **L'acquisition d'un logiciel de gestion et suivi des ouvrages d'arts est à l'étude.** Le montant d'investissement du logiciel est estimé à 39 500 € TTC comprenant : Gestion de projet et analyse des besoins, paramétrage et adaptation de la solution, reprise des données, personnalisation des éditions, interfaces, assistance, conseil accompagnement, formation).
- **L'abonnement annuel de la solution logiciel Ouvrages d'arts : 17 600€ TTC** comprenant : Hébergement Saas des données (7 200 € TTC) + Licence Logiciel (6 900 € TTC) + maintenance logiciel (3 500 € TTC)

Vu la délibération n°2023-10/138 du Conseil communautaire du 9 octobre 2023 donnant délégation au Président pour lancer toutes consultations dans le cadre des marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Sur proposition de la Commission Voirie réunie les 4 novembre et 2 décembre 2025,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 45 (sortie de Philippe GUIARD)

Votants : 50 (sortie de Philippe GUIARD qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (50 votants)

- ⇒ **INSCRIT** une enveloppe financière au BP 2026 de **1 910 455 € TTC** définie ci-dessus,
- ⇒ **POURSUIT** l'étude d'acquisition d'un logiciel de gestion et suivi des Ouvrages d'arts (le cas échéant, l'enveloppe budgétaire nécessaire à l'acquisition du logiciel est de 40 000€ pris sur le reliquat investissement 2025 du budget VOIRIE et la récurrence annuelle),
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à :
 - **RETENIR** les entreprises les mieux disantes pour les travaux de curage de fossés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),
 - **RETENIR** les entreprises les mieux disantes pour les travaux de renforcement de structures dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),
 - **RETENIR** les entreprises les mieux disantes pour les travaux de remplacement de busages métalliques dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),
 - **RETENIR** les entreprises les mieux disantes pour les travaux de rénovation des ouvrages d'arts MER06 et CLV21
 - **SIGNER** les marchés sus visés et toutes pièces afférentes à ces marchés, dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie pour 2026.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer les conventions de fonds de concours avec les communes de Simplé, Astillé et Senonnes pour les travaux de voirie de rechargement + bicouche des chemins non revêtus respectivement de la Jaguerie, de Courcelle et de la Couture.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22 janvier 2026*

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Maxime CHAUVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260119-DELIB20260106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026

Affichage : 28/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

